



Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt de
l'Hérault



Mise en œuvre de la Directive Habitats (Directive n° 92-43 CEE)

Proposition de Site d'Importance Communautaire

COURS INFÉRIEUR DE L'HERAULT

**Phase de consultation au niveau local
(article R.414-3 du code de l'environnement)**

Le site

Nom : Cours inférieur de l'Hérault
Domaine biogéographique : Méditerranéen
Surface : xxxxx

Communes

	Nom des communes	INSEE	Surf. Commune (ha)	dans site	%
1	Agde	34003	5 091	98	1,9%
2	Bessan	34031	2 782	37	1,3%
3	Florensac	34101	3 586	20	0,6%
4	Saint Thibery	34289	1 842	4	0,2%
Surface du site cours inférieur de l'Aude étendu en mer (ha)				158	

Description du site

Elément qui justifie la proposition d'un site d'intérêt communautaire :

Ce cours d'eau accueille une espèce de poisson migrateur vulnérable, en forte régression depuis la prolifération des ouvrages sur les cours d'eau : l'**Alose feinte** (*Alosa fallax*) mais aussi le **Toxostome**, (*Chondrostoma toxostoma*) un autre poisson à fort enjeu patrimonial.

C'est également la présence d'un invertébré très localisé, le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslini*) qui a justifié la proposition du cours inférieur de l'Hérault comme site d'intérêt communautaire.

Statut du site

Protections réglementaires : un site classé ("Canal du Midi") et un site inscrit ("Ensemble formé par l'Hérault, le Canal du Midi et le Canelet")

Espèces d'intérêt communautaire justifiant la proposition de site

Le Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii* Rambur, 1842

Insectes, Odonates, Gomphides
Code Natura 2000 : 1046

Directive Habitat : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Espèce d'insecte protégée au niveau national en France

Principales caractéristiques et répartition

Le Gomphe de Graslin se rencontre au sud et à l'ouest de la France et sur la péninsule ibérique. Il est absent en Corse. Cette espèce franco-ibérique paraît rencontrer en France méridionale les conditions optimales pour son développement (climat, habitats, ...).

Cette libellule a une forme trapue, un abdomen cylindrique et allongé (de 31 à 38 mm) et un corps de couleur jaune avec des dessins noirs. Sur son thorax une ligne noire marque nettement la crête dorsale. Ses pattes noires portent deux bandes jaunes longitudinales sur les fémurs. Les ailes postérieures mesurent de 37 à 31 mm.

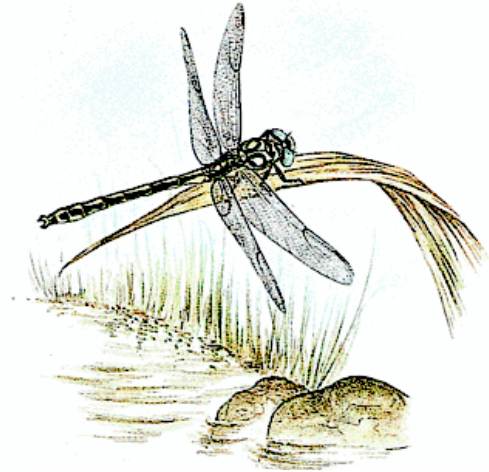
De manière générale, la biologie de cette espèce est fort peu connue. La durée totale du cycle de développement serait de 3 à 4 ans selon les auteurs. La reproduction se déroule du début juillet à la fin août. Les œufs, déposés par la femelle au-dessus de l'eau qu'elle frappe ici ou là de la pointe de l'abdomen, tombent au fond de l'eau et donneront des larves qui se développeront et passeront 1 à 2 hivers. Puis, après cette période, la métamorphose a lieu (début juin dans le sud de la France) en pleine lumière et en quelques minutes, la larve étant inclinée sur le sol, un rocher, une plante, A la suite de l'émergence, le jeune adulte vit une période de maturation sexuelle de 1 à 2 semaines, puis il recherchera un milieu favorable pour la reproduction.

Habitat, exigences écologiques, menaces potentielles

Les jeunes adultes fréquentent des zones ensoleillées, abritées des vents et riches en insectes (prairies, zones de lisières, clairières, chemins, ...). Pendant la période de reproduction, les mâles occupent des secteurs de cours d'eau, posés à plat sur le sol, un rocher, une pierre au contact de l'eau, la végétation, Le mâle défend ainsi une zone de chasse. Les adultes se nourrissent d'insectes volants qu'ils capturent et dévorent en vol ou posés. Comme pour beaucoup d'anisoptères, les femelles matures sont très discrètes et sont moins facilement observables que les mâles. Les larves aquatiques sont également carnassières. Dans des secteurs peu profonds, enfouies dans le sable ou le limon, elles se nourrissent de petits animaux aquatiques qu'elles chassent à l'affût.

Le Gomphe de Graslin est une espèce qui colonise les milieux aquatiques dont les eaux sont claires et bien oxygénées situés en plaine dans des environnements variés jusqu'à 400 m d'altitude. La larve se développe principalement dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les secteurs sableux et limoneux des parties calmes des cours d'eau conviennent bien au développement de l'espèce. Dans ces milieux la végétation des berges est souvent constituée par une lisière arbustive haute, épaisse et dense.

Les risques de diminution ou de disparition des populations du Gomphe de Graslin relèvent principalement de trois facteurs : une aire de répartition assez réduite rendant l'espèce vulnérable ;



Dessin de François Guiol, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994

des modifications de son habitat (extraction de granulats, marnage excessif, rectification des berges, ...) ; la pollution des eaux.

Propositions de gestion, d'expérimentations et d'axes de recherche

Les propositions de gestion consistent pour l'essentiel à prendre des mesures conservatoires adaptées aux milieux lotiques si des facteurs défavorables sont clairement identifiés, ainsi qu'à approfondir nos connaissances écologiques de cette espèce méconnue.

Sources bibliographiques utilisées :

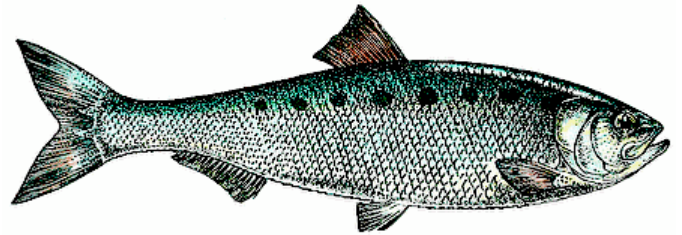
- Cahier d'habitats Natura 2000 (site internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html>)

L'Alose feinte

Alosa fallax fallax Lacépède, 1803

Poissons, Clupéiformes, Clupéidés
Code Natura 2000 : 1103

Directive Habitat : Annexe II et V
Convention de Berne : Annexe III
Espèce de poisson protégée au niveau national en France



Dessin de Victor Nowakowski, extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1992

Principales caractéristiques et répartition

Sur les côtes atlantiques, l'Alose feinte est encore présente de manière significative dans les îles Britanniques, en Allemagne, en France, au Portugal et au Maroc. En France, elle reste abondante dans tous les grands fleuves français atlantiques encore fréquentés par la Grande alose et dans certains cours d'eau de plus petite taille du littoral de la Manche-Atlantique. Sur la façade méditerranéenne, l'Alose feinte ne fréquente plus que les parties aval de l'Aude et du Rhône. Des colonies isolées ont été signalées en Corse et dans l'Argens.

L'Alose feinte appartient au groupe des harengs. Elle ressemble beaucoup à la Grande alose (voir la fiche « Grande alose »). On la distingue par sa plus petite taille et une teinte bleu brillant plus accentuée sur le dos, ainsi que l'existence d'une rangée de 4 à 8 petites taches noires bien marquées à l'arrière de l'opercule. La faible distance génétique entre l'Alose feinte et la Grande alose est à l'origine de l'existence d'individus hybrides. Dans les fleuves français, la taille moyenne de l'adulte de l'Alose feinte est de 42 cm pour un poids de 660 g. Elle peut atteindre 55 cm et 1,7 kg.

L'Alose feinte est une espèce migratrice. Les adultes remontent dans les rivières plus tard et sur une période de temps plus courte que ceux de la Grande alose (voir fiche de la Grande alose). Ils sont âgés de 2 à 8 ans. Les activités de migration et de reproduction dépendent fortement de la température de l'eau (seuil d'arrêt à 10-15°C). La reproduction a lieu en mai et juin, généralement dans les parties aval des fleuves voire même dans certains cas dans la partie interne des estuaires. Mais l'Alose feinte peut se reproduire à plus de 250 km de la mer, voire 500 km. Les femelles ont une fécondité élevée. Elles peuvent se reproduire jusqu'à cinq fois voire plus et leur âge peut atteindre 12 ans. De l'éclosion à la fin de la migration d'avalaison vers la mer, l'écologie de l'Alose feinte est semblable à celle de la Grande alose. Cependant, chez l'Alose feinte, la dévalaison se fait plus tôt, dès le début de l'été, elle est plus courte (1 à 2 mois) et le temps de séjour en estuaire est plus long (jusqu'à trois étés).

L'espèce est considérée comme Vulnérable au niveau national et européen.

Habitat, exigences écologiques, menaces potentielles

L'Alose est un poisson vivant en alternance en eau douce et en mer où il assure une grande partie de sa croissance dans la zone côtière sur des fonds de moins de 20 m. Une libre circulation entre ces deux pôles est indispensable à l'accomplissement de son cycle biologique. La biologie et l'écologie de l'Alose feinte est très proche de celle de la Grande alose, ainsi que celui de leur comportement social et alimentaire ; leur régime étant cependant plus piscivore.

L'Alose feinte fait l'objet d'une pêche commerciale sur les grands bassins fluviaux français, mais beaucoup moins importante que celle de la Grande alose. En 1997, 8 tonnes ont été capturées dans les pêcheries localisées sur les cent derniers kilomètres aval du Rhône. L'aire de répartition de l'Alose feinte a fortement régressé au cours du 20^{ème} siècle. Les causes d'origine anthropiques sont les mêmes que celles de la Grande alose, notamment la multiplication des barrages.

Propositions de gestion, d'expérimentations et d'axes de recherche

Concernant l'habitat de l'espèce les propositions de gestion concernent : la restauration et la réhabilitation des secteurs dégradés ; le maintien de la stabilité et de la qualité des systèmes

hydrologiques des eaux courantes ; la libre circulation des géniteurs lors de leur remontée des rivières (passes à poissons) ; la mise en place de dispositifs de dévalaison. Les mesures de conservation prises pour cette espèce peuvent profiter à d'autres migrateurs empruntant les mêmes axes migratoires. Les Aloses feintes font l'objet d'un programme d'action national pour la conservation et la restauration de leurs populations (en particulier sur le Bassin du Rhône) car elles présentent tout un ensemble d'intérêts socio-économiques et patrimoniaux qui en font des indicateurs privilégiés de la qualité biologique et physique des cours moyens des grands bassins fluviaux.

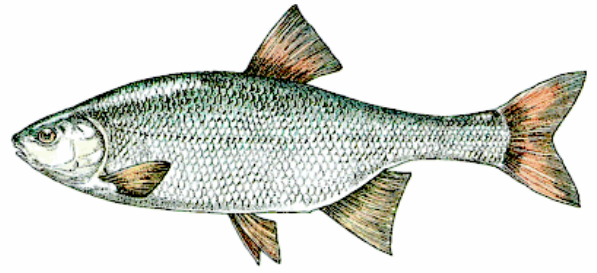
Sources bibliographiques utilisées :

- Cahier d'habitats Natura 2000 (site internet : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html>)

Le Toxostome *Chondrostoma toxostoma* Vallot, 1836

Poissons, Cypriniformes, Cyprinidés
Code Natura 2000 : 1126

Directive Habitat : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III
Espèce de poisson protégée au niveau national en France



Dessin de Victor Nowakowski, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994

Principales caractéristiques et répartition

Le Toxostome est présent uniquement dans le sud de la France (Bassin du Rhône, de la Garonne et de l'Adour) et dans la moitié nord de la Péninsule Ibérique.

En Languedoc-Roussillon, il est recensé dans 10 sites proposés à l'inscription au Réseau Natura 2000 : Vallées du Gardon de Saint Jean et de Mialet, Vallée du Galeizon, Gorges de la Vis et de la Virenque, Gorges de l'Hérault, Etangs palavasiens, Gorges de la Ceze, cours inférieur de l'Aude, complexe lagunaire de Bages-Sigean et Causses du Minervois.

D'après des observations du Conseil Supérieur de la Pêche, le Toxostome semble en régression en Languedoc-Roussillon

Habitat, exigences écologiques, menaces potentielles

Le Toxostome est une espèce très proche du Hotu (*Chodrostoma nasus*) à répartition plus vaste. Il vit en bancs au fond de l'eau dans les cours d'eau rapides à fonds graveleux et pierreux. La femelle pond dans les pierres et les graviers des zones à fort courant et bien oxygénées. Cette espèce se nourrit essentiellement d'algues, de mousse et aussi de petits invertébrés.

Menaces :

- Les dégradations de son biotope et notamment l'exploitation des gravières.
- Le Toxostome est très sensible aux pollutions qui peuvent s'accumuler dans les algues et les invertébrés dont il se nourrit.
- Dans certains cours d'eau, la pullulation des populations de Hotu, en compétition avec le Toxostome pour les mêmes biotopes, serait responsable de la raréfaction de cette espèce protégée.

Propositions de gestion, d'expérimentations et d'axes de recherche

- Préserver la qualité de l'eau en luttant contre la pollution et les rejets urbains.
- Préserver les biotopes caractéristiques et éviter de perturber l'hydrologie des cours d'eau.
- Surveiller les extractions de matériaux (graviers) et encourager la réhabilitation des gravières après l'exploitation (exemple du plan de restauration expérimental des gravières de Gignac).
- Informer et sensibiliser le public et les utilisateurs du milieu aquatique.
- Inclure les objectifs de la Directive Habitats dans les programmes existants ou en cours visant à l'amélioration de la qualité des eaux (SAGE, contrat de rivière, mesures agri-environnementales).